

Direction des Solidarités  
Sous- direction de l'Autonomie

**2023 DSOL 59** : Participations au titre de l'année 2023 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris (3 391 198 euros).

## **PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Les Maisons des Aînés des Aidants – Dispositifs d'Appui à la Coordination (M2A-DAC) sont chargées d'assurer la coordination gériatrique sur le territoire parisien.

Leur objectif est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et de contribuer à l'amélioration de leur parcours de santé. Leur activité s'oriente en priorité vers l'accompagnement des personnes en situation de fragilité du fait d'un environnement social ou de santé complexe. Elles mobilisent pour cela les ressources sociales, médico-sociales et sanitaires (ville et hôpital) du territoire dans un double objectif de décloisonnement et de lisibilité.

Cette approche a conduit la Ville de Paris et l'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France, il y a quatre ans, à approfondir l'intégration des différents dispositifs de coordination existants, et à regrouper les CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) étant des établissements sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence de la Ville de Paris, les MAIA (méthodes d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) et les réseaux de santé gériatriques, afin de simplifier le système pour mieux répondre aux usagers, à leurs aidants et aux professionnels et d'en favoriser la visibilité.

Ainsi, le regroupement sur les territoires des professionnels de ces services (CLIC Paris Émeraude, MAIA et réseaux), effectif depuis 2019, garantit un suivi cohérent, soutenu et durable des situations. La coordination gériatrique, organisée en 6 territoires, couvre les 20 arrondissements, permettant l'accueil et la prise en charge de proximité de l'ensemble des Parisiens. Depuis 2019, les 6 territoires sont labellisés Maison des Aînés et des Aidants et sont financés par l'ARS et la Ville de Paris.

Les missions des M2A ont cependant évolué en lien avec la constitution de « Dispositifs d'appui à la population et aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes » (DAC). Elles prennent dorénavant en charge toutes les demandes liées à une problématique médicale et/ou médico-sociale quel que soit l'âge ou la pathologie conformément aux dispositions du décret 2021-195 du 18 mars 2021, relatif aux dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes. C'est ainsi que depuis le 1er janvier 2023, la Ville de Paris a décidé que les M2A soient intégrées au titre des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) au Dispositif d'Appui à la Coordination, l'intégration n'étant pas automatique. Les conventions tripartites entre l'ARS, la Ville de Paris et le gestionnaire de chaque M2A-DAC sont en cours de signature.

Par ailleurs, afin de contribuer à l'attractivité des métiers dans le secteur social et répondre aux préoccupations des professionnels, la Ville de Paris souhaite poursuivre le soutien aux personnels exerçant des missions dans le domaine socio-éducatif et paramédical relevant de la compétence de la Ville de Paris grâce à des mesures de revalorisations salariales.

Le présent projet de délibération a pour objet l'approbation de la participation de l'année 2023 aux 6 M2A-DAC, au titre des missions d'information et de coordination des CLIC autorisés à Paris et comprenant l'approbation de mesures de soutien aux revalorisations salariales 2023 telles que visées ci-dessus.

Les missions des CLIC sont les suivantes :

- l'information et l'orientation des usagers, de leurs aidants et des professionnels sur les aides et les ressources du territoire ;
- l'appui aux professionnels sollicitant un soutien ou une expertise en vue de la prise en charge d'un usager ;
- la continuité et la cohérence du parcours de santé et de vie des personnes âgées par la coordination et l'intégration des services du territoire ;
- l'expertise des situations complexes notamment au domicile et la formulation des réponses adéquates ;
- la mise en place d'actions individuelles et collectives de prévention.

Les 6 M2A-DAC sont portées par :

- L'association « Autonomie Paris Saint Jacques » pour la M2A-DAC Paris Centre couvrant le territoire des 1e, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e arrondissements ;
- L'association « Nexuméa » pour la M2A-DAC Paris Sud couvrant le territoire des 13e et 14e arrondissements ;
- L'association « Réseau Quiétude » pour la M2A-DAC Paris Nord-Ouest couvrant le territoire des 8e, 17e et 18e arrondissements ;
- L'association « Dispositifs Santé Paris Ouest » pour la M2A-DAC Paris Ouest couvrant le territoire des 7e, 15e et 16e arrondissements ;

- L'association « Union-Retraite-Action » pour la M2A-DAC Paris Nord-Est couvrant le territoire des 9e, 10e et 19e arrondissements ;
- L'association « HumanEst » pour la M2A-DAC Paris Est couvrant le territoire des 11e, 12e et 20e arrondissements.

Après examen des demandes et de la situation de chaque structure, il est proposé d'accorder au titre de l'année 2023 les financements suivants :

<b>M2A-DAC</b>	<b>Financements votés en 2022</b>	<b>Financements proposés comprenant des mesures liées à la revalorisation salariale (régularisation et 2023) 2022</b>
M2A-DAC Paris Centre	524 423	550 925
M2A-DAC Paris Nord-Ouest	507 938	527 600
M2A-DAC Paris Ouest	572 848	593 014
M2A-DAC Paris Nord-Est	553 560	570 075
M2A-DAC Paris Est	559 403	585 528
M2A-DAC Paris Sud	529 338	564 056
<b>TOTAL</b>	<b>3 247 510€</b>	<b>3 391 198 €</b>

En conséquence, je vous propose de verser les participations correspondantes au titre des missions des CLIC selon les conditions prévues dans les contrats d'objectifs et de moyens tripartites M2A-DAC/ARS/Ville de Paris.

Je vous prie, mes Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

**La Maire de Paris,**